

**Fondation de Coopération Scientifique
"Campus Paris Saclay"**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay"

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant:

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la comptabilisation des avances versées par l'ANR dans le cadre de l'IDEX et de leur reversement aux différents établissements partenaires, telles que décrites dans la note 3.6.3 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

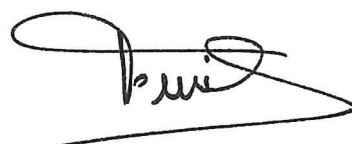
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 14 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bruno Gérard



Joël Fusil

BILAN ACTIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF

	Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016			01/01/2015 au 31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	349 469	346 727	2 742	9 166
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	578 767	226 922	351 845	406 796
Installations techniques, matériels	88 317	33 584	54 733	34 973
Autres immobilisations corporelles	340 735	278 375	62 360	95 936
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	670 000		670 000	670 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 372		58 372	62 721
TOTAL (I)	2 085 659	885 608	1 200 051	1 279 592
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	98 274		98 274	12 556
Autres	13 566 756		13 566 756	21 891 975
Valeurs mobilières de placement	23 250 000		23 250 000	23 250 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	53 078 099		53 078 099	75 914 134
Charges constatées d'avance (3)	128 574		128 574	160 752
TOTAL (III)	90 121 703		90 121 703	121 229 418
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	92 207 361	885 608	91 321 754	122 509 010

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 355 696	49 093 745
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-749 408	1 373 643
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 556 598	-2 123 052
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	49 162 887	48 344 337
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	51 088	18 702
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	51 088	18 702
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	480 663	1 205 178
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	480 663	1 205 178
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	861 981	1 563 184
Dettes fiscales et sociales	363 079	669 295
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 402 056	70 682 509
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		25 805
TOTAL (V)	41 627 116	72 940 792
Ecart de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	91 321 754	122 509 010

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

41 627 116

72 940 792

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	7 030 323	8 503 163
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	438 179	428 081
Cotisations	12 400	4 200
Autres produits (hors cotisations)	4 059 105	4 228 208
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 540 007	13 163 653
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	6 212 105	5 949 698
Impôts, taxes et versements assimilés	249 750	394 058
Salaires et traitements	1 616 566	2 699 734
Charges sociales	817 845	1 404 639
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	148 394	399 029
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	32 386	18 702
Subventions accordées par l'association	3 739 627	4 842 576
Autres charges	63	1 288 539
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 816 737	16 996 975
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-1 276 730	-3 833 322
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 133 364	2 227 595
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	66	19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 133 429	2 227 614
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	358	265
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	358	265
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 133 071	2 227 349

COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	287 891	2 738 688
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	287 891	2 738 688
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 158	2 787 577
Sur opérations en capital		220 740
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	14 158	3 008 317
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	273 733	-269 628
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	1 130 075	-1 875 602
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	692 569	2 012 623
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	266 046	2 260 073
TOTAL DES PRODUITS	14 653 897	20 142 577
TOTAL DES CHARGES	13 097 298	22 265 629
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	1 556 598	-2 123 052
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	589 190	665 307
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	589 190	665 307
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	589 190	665 307
TOTAL CHARGES	589 190	665 307
TOTAL	1 556 598	-2 123 052
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier	20 131	20 131
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		17 940
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	273 733	-269 628

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2016

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

Fortement soutenu par les collectivités territoriales, Digiteo joue un rôle majeur dans le pôle de compétitivité mondiale Systém@tic PARIS-REGION centré sur la maîtrise des systèmes complexes.

Cette mobilisation permet aux six acteurs de recherche fondateurs de Digiteo et aux six « Partenaires associés » d'acquérir une visibilité et une attractivité internationale dans un domaine à fort enjeu sociétal.

Triangle de la Physique

Le RTRA Triangle de la Physique a pour ambition de rassembler autour de thématiques ciblées, à fort potentiel structurant et par-delà les clivages dus à leur appartenance à des organismes divers, un ensemble de laboratoires, équipes et chercheurs en physique, concentrés sur le triangle géographique PALAISEAU - ORSAY - SACLAY.

Ces acteurs constituent une population forte de plus de 1 000 personnes, dont l'excellence n'est plus à démontrer, car déjà reconnue par de nombreuses distinctions en France et à l'étranger et par leur ancrage dans des projets nationaux et internationaux majeurs (infrastructures intégrées -I3- et réseaux européens, par exemple).

Afin d'accroître de façon significative la visibilité et l'attractivité de cet acquis dans une perspective mondiale, la communauté des physiciens impliqués dans ce "Triangle de la Physique", se propose d'élaborer un partenariat fort, largement transdisciplinaire. Il entend concrétiser un "leadership" mondial par sa taille, par son excellence, par la pluralité et la cohérence de ses thèmes, par sa capacité à générer des projets structurants au-delà du simple rassemblement de compétences déjà consacrées.

Le Triangle de la Physique rassemble des chercheurs et enseignants-chercheurs issus des laboratoires des structures fondatrices :

- Université Paris Sud 11,
- CNRS,
- Ecole Polytechnique,
- CEA,
- ONERA,
- IOTA,
- ENSTA,
- SUPELEC.

Le Triangle de la Physique a été labellisé en 2007 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Triangle de la Physique.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

En concentrant et en coordonnant les efforts dans les domaines de compétences de l'optique, de la physique de la matière diluée et condensée, des milieux complexes, de la nanophysique et de la physique statistique, le RTRA se propose de compléter et d'équilibrer tout le continuum d'outils de soutien à la recherche et à l'innovation qui se met en place en utilisant les possibilités offertes par la loi-programme pour la recherche. Un programme ambitieux de formation par la recherche et d'enseignements innovants pourra être stimulé.

Le Triangle de la Physique constitue ainsi un socle fort et un vecteur pour la diffusion des connaissances nouvelles vers les applications et la valorisation industrielle : il joue un rôle symétrique et complémentaire à celui du Pôle de Compétitivité Systém@tic.

1.2 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard » (FMJH), une fondation abritée par la FCS. Elle est portée par ses membres fondateurs :

- CNRS
- Ecole Polytechnique
- ENS Cachan
- IHES
- Université Paris Sud 11

En 2013, l'UVSQ est devenu « Membre Associé » de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard.

En 2015, l'ENS Cachan et Centrale Supélec sont devenus membres associés de la FMJH.

En 2016, l'UEVE, l'ENSIIE, AgroParisTech et l'INRA sont devenus membres associés de la FMJH.

En qualité de fondation sous égide, la FMJH est considérée comme un département de la FCS.

La FMJH a pour objectif de conduire un projet d'excellence scientifique dans le domaine des sciences mathématiques et de leurs interactions.

1.3 Un Campus commun sur le Plateau de Saclay

En février 2008, 22 acteurs de la recherche ont décidé de joindre leurs forces autour de la Fondation pour créer un grand campus scientifique et technologique à vocation mondiale inséré dans un « cluster » à fort potentiel de développement économique. La Fondation devient alors porteuse du projet.

En se regroupant ainsi, les acteurs souhaitent en particulier :

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

- Faire du Campus un lieu de visibilité mondiale et ceci dans les trois domaines que sont la recherche, la formation, la valorisation.
- Faire de ce campus un lieu de vie agréable, attractif, respectueux de l'environnement et ouvert sur l'extérieur.
- Créer sur le site une animation scientifique à la mesure de ces ambitions, avec la création de laboratoires communs, d'actions transverses, de mise en commun de réflexions de tous les acteurs.

Pour cela, la FCS coordonne deux projets complémentaires :

1.3.1 L'Opération Campus ou Plan Campus

Ce projet a pour objectif principal l'aménagement immobilier du nouveau Campus. Le Plan Campus coordonne notamment l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau, il lance les infrastructures à forte valeur ajoutée impliquant à chaque fois plusieurs acteurs du Campus et il prévoit les infrastructures associées à la vie du Campus (restaurants, logements, équipements sportifs...).

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, le Plan Campus a également commencé à coordonner le projet KIC CLIMAT – KIC comme Knowledge and Innovation Community (Communauté de la Connaissance et de l'innovation). Cette structure devient incontournable pour l'innovation et le développement d'une société bas carbone.

La KIC CLIMAT, financée par l'European Institute of Innovation and Technology (EIT), a quitté la FCS au 1^{er} janvier 2016.

1.3.2 Les Investissements d'Avenir

En 2010, le gouvernement a mis en place un programme d'Investissements d'Avenir. Il a décidé via ce programme, d'investir dans l'enseignement supérieur, dans la recherche, dans l'industrie, dans les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir (numérique, nucléaire...) et d'investir tout de suite pour profiter pleinement de la reprise économique et retrouver le chemin d'une croissance forte et durable.

Les Investissements d'Avenir ont pour objectif l'aménagement scientifique du nouveau Campus. Ils regroupent plusieurs domaines dont notamment : les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » et les

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX ». Sont intégrés dans les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » : les Laboratoires d'Excellence ou « LABEX » et les Initiatives d'Excellence en formations innovantes ou « IDEFI ».

1.3.2.1 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » sont des projets français de recherche scientifique destinés à faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

L'Initiative d'Excellence déposée par la FCS a été retenue par un jury international en février 2012.

L'IDEX Paris Saclay ou « IPS » est le moteur d'une transformation majeure qui a abouti le 1^{er} janvier 2015 à la création de la ComUE « Université Paris-Saclay » (décret 2014-1674).

Les objectifs de l'IDEX sont détaillés dans le Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structure (PSAMS) approuvé et validé par le conseil d'administration de la FCS. L'IDEX se décompose en 5 grandes actions : Recherche, Formation, Valorisation, Vie de Campus – Sciences et Société et Développement à l'international.

1.3.2.1.1 La Recherche

L'action Recherche a pour objectif de mettre en place une stratégie de recherche unifiée à l'échelle du plateau de Saclay et de devenir ainsi le premier moteur de la construction de l'Université Paris-Saclay.

De par cette action, la FCS assure notamment le rôle d'établissement porteur et gestionnaire des Laboratoires d'Excellence ou « LABEX ». Le programme Investissements d'Avenir veut par leur intermédiaire augmenter l'excellence et l'originalité scientifique et améliorer la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français dans toutes les disciplines et partout sur le territoire afin qu'ils soient à égalité avec leurs homologues étrangers. La désignation des LABEX sélectionnés a fait l'objet de deux appels à projets. Aujourd'hui, 11 LABEX sont portés par la FCS : Palm, Nano-Saclay, P2IO, SPS, Lermite, Lasips, Basc, Charmmmat, Digicosme, Ecodec et Lmh. Des conventions de préfinancement et de reversement ont été signées respectivement pour chacun d'eux.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Sciences de la décision », partenariat de recherche dont les fonds sont gérés par HEC PARIS, est arrivé à son terme le 7 mai 2012. Il a été décidé le 16 septembre 2013, que le reliquat des contributions financières des partenaires serait reversé à la FCS et destiné exclusivement au LABEX Ecodec.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

Le soutien à la recherche interdisciplinaire a été également affiché comme une priorité de l'IDEX. En juillet 2012, un appel à projets de collaboration a été lancé entre LABEX par le Triangle de la Physique et avec le soutien de l'IDEX. L'objectif étant de proposer des projets dits inter-labex à l'interface entre Physique et une autre discipline.

Courant 2013 et 2014, la FCS a sélectionné également plusieurs projets-phares appelés LIDEX. Ces projets constituent avec les LABEX une vitrine forte vis-à-vis de l'extérieur et un élément essentiel de la stratégie collective impliquant l'ensemble des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. En 2013, 7 LIDEX ont été sélectionnés : Alias, Big, Imsv, Nanodesing, Neurosaclay, Isn et Isis. Au cours de l'année 2014, 5 nouveaux LIDEX ont vu le jour : Cds, Icode, Opt2x, Pim et 3p.

Courant 2013, en collaboration avec le CNRS, la FCS a lancé la mise en place d'un appel à projets commun « Projets Exploratoires Premier Soutien » (PEPS) ayant pour objectif de contribuer à structurer et à promouvoir la recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle du Campus Paris-Saclay et de promouvoir des interactions entre celles-ci et les autres sciences.

1.3.2.1.2 La Formation

L'action Formation a pour objectif de mettre l'étudiant au cœur du dispositif qu'est l'IDEX. Il deviendra alors le premier vecteur du transfert des connaissances vers la société, ce qui sera notamment déterminant pour le renforcement de la compétitivité économique de notre pays.

Deux Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes ou « IDEFI » ont été lancées en 2013 : Ecotrophéla et Ivica. Le projet Ecotrophéla est porté par AgroParisTech et a pour objectif principal la création d'un réseau national et européen de formation à l'excellence en innovation alimentaire. Ivica « Institut Villebon – Georges Charpak » est porté par le PRES ParisTech, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris-Sud et la FCS Campus Paris-Saclay. Il a vocation à devenir une structure pilote d'innovation pédagogique.

Dans le cadre du projet IDEX Paris Saclay, la Fondation a lancé également courant 2012 les premières actions emblématiques des objectifs de l'IDEX à travers les Initiatives Doctorales Interdisciplinaires. Elles ont pour objectif de financer des projets relatifs à une recherche transdisciplinaire ou intégrative via des contrats doctoraux passés par les établissements partenaires.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

1.3.2.1.3 La Valorisation

L'objectif de cette action est de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat dans le Campus, de veiller à la protection de la propriété intellectuelle et à sa valorisation et de promouvoir la création de start-ups et les transferts technologiques vers les entreprises en particulier les PME.

La valorisation, en termes d'innovation scientifique s'organisera autour d'un pôle fonctionnel de l'entrepreneuriat, de réseaux thématiques, associant tous les acteurs concernés par la thématique. Afin de favoriser cet axe d'innovation scientifique, tous les étudiants de niveau licence, master ou doctorat, pourront accéder à des formations spécifiques grâce au Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant de Paris Saclay (PEEPS) qui interfacera monde académique et entreprise.

En octobre 2013, le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont sélectionné 25 PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) dont le PEPITE Programme Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS) dont la FCS devient le coordonnateur.

1.3.2.1.4 La Vie de Campus – Science et Société

L'action Vie de Campus a pour objectif de créer un campus ouvert sur le territoire et la société où il fait bon travailler, habiter et se distraire, et de construire un lien étroit entre l'Université Paris-Saclay et les différentes composantes de la société.

Au sein de l'action Science et Société, la « Diagonale Paris-Saclay » est un projet ayant pour mission d'animer le dialogue science et société sur le campus Paris-Saclay et de participer ainsi à la mission de diffusion de la culture scientifique et technique de l'Université Paris-Saclay.

La Vie de Campus est également investie dans des actions d'égalité des chances permettant à des jeunes dans des situations moins favorables individuellement ou socialement d'accéder dans de bonnes conditions à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le projet Handiversité aspire à faire évoluer le regard sur le handicap et propose de fédérer différents partenaires. C'est dans ce contexte que la FCS a organisé le colloque Handiversité en 2014 et 2016.

1.3.2.1.5 Le développement à l'international

Cette action permet d'accroître la reconnaissance internationale au meilleur niveau de l'Université Paris-Saclay par la communauté académique.

L'Université Paris-Saclay souhaite en effet regrouper sur un même territoire un potentiel scientifique qui couvre à la fois l'amont et l'aval de la recherche scientifique dans ses aspects internationaux les plus

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

significatifs, et associer au sein d'un même espace les cultures de formation les plus académiques et les plus ouvertes sur le monde économique.

1.3.2.2 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir lancé en 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le RTRA Digiteo porte le projet Digiscope retenu lors du premier appel à projet parmi 336 projets proposés. Ce programme est destiné à doter la France d'équipements scientifiques de pointe et à soutenir le travail des laboratoires au meilleur niveau mondial. Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide.

Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Les ressources de cette Fondation abritée sont principalement constituées :

- des intérêts générés par le placement d'une dotation initiale non consommable de 40 millions d'euros versés par l'ANR à la FCS. Sur l'exercice, les intérêts perçus se sont élevés à 1 612 952 €.
- d'une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en dix annuités de 50 000 €.
- des intérêts générés par le placement d'une somme de 500 000 € - comptabilisée au niveau des fonds propres de l'IHES et qui en reste propriétaire. Un premier versement de 19 000 € a été perçu sur 2011, un deuxième versement de 5 000 € a été perçu sur 2012, un troisième versement de 15 000 € a été perçu sur 2014, un quatrième versement de 16 700 € a été perçu sur 2015 et un cinquième versement de 5 100 € a été perçu sur 2016.
- d'un don de 2 900 000 € versé par EDF en 5 annuités de 580 000 € entre 2012 et 2016 dans le cadre d'une convention de partenariat appelée « Programme Gaspard Monge » signée le 26 mars 2012.

Le 25 janvier 2013, l'Université Versailles St Quentin est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2013, 2014 et 2015, la Fondation a perçu ces 3 annuités. Le 3 octobre 2016, un avenant à la convention d'association a été signé prévoyant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 105 000 € sur 3 ans. Au cours de l'exercice 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 35 000 €.

Le 3 février 2015, L'ENS Cachan est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Un

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

premier versement de 50 000 € a été perçu sur 2015. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une deuxième annuité de 50 000 €.

Le 16 février 2015, Centrale Supélec est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu deux annuités de 40 000 €.

Le 9 décembre 2015, le Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay décide de verser une somme de 30 215 € à l'Ecole Doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH) devant servir au fonctionnement et au soutien de l'activité de l'Ecole. Conformément à la demande de l'EDMH, sur cette somme de 30 215 €, 17 445 € ont été attribués à la Fondation Jacques Hadamard.

Le 21 mars 2016, une convention de mécénat a été signée avec EDF et THALES. Dans le cadre de cette convention, laquelle a pour objet la création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données, EDF s'engage à verser au titre dudit mécénat la somme de 100 000 € et THALES la somme de 50 000 €. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu la somme de 100 000 € d'EDF.

Le 14 octobre 2016, l'Université d'Evry Val d'Essonne est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 105 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 35 000 €.

Le 8 novembre 2016, l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 30 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 10 000 €.

Le 25 novembre 2016, l'Institut National de la Recherche Agronomique est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 60 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 20 000 €.

Le 25 novembre 2016, AgroParisTech est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 15 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 5 000 €.

Le 9 décembre 2016, le CNRS décide de verser à la Fondation Jacques Hadamard une subvention de 2 000 €. Ce soutien financier aux PGMO days 2016 a été versé en totalité au cours de l'année 2016.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

2.2 Le Plan Campus

Au cours de l'année 2010, une convention de partenariat a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention a pour objet principal de mener des travaux portant sur la réalisation d'études et recherches sur des thèmes tels que notamment la mutualisation des moyens nécessaires à l'amélioration de la vie étudiante, principalement dans les domaines du logement, de la restauration, des infrastructures de loisirs et des espaces communs. La Caisse des Dépôts et Consignations a décidé de financer certaines de ces études soit l'Etude de Vie Campus, l'Etude Restauration, l'Etude Learning Center et l'Etude Schéma Directeur pour un montant total de 207 880 €.

Le 1^{er} mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus.

Une subvention maximale de 1 350 000 € sera attribuée afin de financer de nouvelles études mais également d'apporter un complément de financement à des études déjà existantes. Sur l'année 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 € dont 301 179 € ont été affectés à 3 nouvelles études : l'Etude Schéma Directeur Mutualisé, l'Etude Logement et l'Etude Equipements Sportifs. En 2013, 162 425 € ont été affectés en complément sur l'Etude Schéma Directeur Mutualisé. Au cours de l'année 2014, la FCS a perçu la somme de 120 000 € dont 13 544 € ont été affectés à une nouvelle étude : l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2015, la FCS a perçu la somme de 315 000 € dont 14 394 € ont été imputés sur l'Etude Equipements Sportifs et l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2016, la FCS n'a rien perçu mais 38 535 € ont été affectés à l'Etude Learning Center Paris Saclay et 337 500 € à l'Etude Restauration.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS. Cette convention a pour objet le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. Dans le cadre de cette convention, une subvention maximale de 2 142 000 € a été attribuée à la FCS. En 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 € dont 13 594 € ont été affectés au marché fibres optiques. Le 9 novembre 2016, une convention de reversement a été signée avec le CNRS. Cette convention prévoit la prise en charge à hauteur de 50% par le CNRS des coûts relatifs à la construction d'une adduction reliant le réseau du campus de Gif à celui de l'Université Paris Saclay soit 90 167 €. Au cours de l'année 2016, la FCS n'a rien perçu mais 621 017 € ont été affectés au marché fibres optiques et 92 880 € au réseau numérique Renater.

2.3 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide au titre de l'EQUIPEX Digiscope.

Les ressources affectées à ce projet sont :

- une dotation consommable de 5 900 000 € pour le financement de l'investissement. Au 31 décembre 2016, la FCS a déjà perçu la somme de 5 310 000 €.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

- les intérêts générés par le placement d'une dotation non consommable de 2 343 979 € versés par l'ANR à la FCS pour le financement des frais de fonctionnement de l'équipement (Tranche 2). Cette dotation reste la propriété de l'ANR. Les intérêts 2016 ont été versés pour la somme de 80 000 € conformément à l'article 3 de ladite convention.

2.4 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »

En février 2012, le projet IDEX Paris Saclay a été sélectionné par un jury international et retenu par l'Etat. Le 30 avril 2012, la FCS a signé avec l'ANR et l'Etat une convention attributive d'aide. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet.

Cette dernière a fait l'objet d'un avenant signé le 14 janvier 2015 (rétroactivement au 1^{er} janvier 2014), lequel allonge la durée de la période probatoire à juin 2016 et augmente l'aide attribuée.

Le 5 janvier 2017, un nouvel avenant est signé (rétroactivement au 1^{er} juillet 2016). Cet avenant allonge la durée de la période probatoire au 31 décembre 2017 et augmente de nouveau l'aide attribuée. Ladite aide s'élève à 204 270 212 €.

La FCS a perçu 8 300 000 € au titre de 2011, 32 852 543 € au titre de 2012, 34 204 683 € au titre de 2013, 27 077 012 € au titre de 2014, 34 227 012 € sur 2015 et 10 823 542 € sur 2016 soit un total perçu de 147 484 792 €.

Ce dernier avenant a également pour objet de modifier le portage de l'IDEX, des LABEX et des IDEFI vers la Comue Université Paris-Saclay à compter du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, à compter de cette date, les versements des avances, y compris celle d'octobre 2016, seront effectués à la Comue Université Paris-Saclay.

2.5 La SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Paris-Saclay

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a ouvert en juillet 2010 un appel d'offre national doté d'un fonds de 900 millions d'euros pour créer une dizaine de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » (SATT) en France. Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité.

Le 7 mai 2014, la FCS est autorisée par le conseil d'Administration à participer à hauteur de 67% du capital de la SAS SATT Paris-Saclay soit 670 000 €, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations au moyen d'un financement prévu au titre des investissements d'avenir.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

Le 17 juillet 2015, une convention est signée entre l'ANR et la FCS. L'objet de cette convention est le financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Dans le cadre de cette convention, l'ANR accorde à la FCS une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. En 2015, 14 700 € de prestations ont été comptabilisées financées par une subvention du même montant. Au cours de l'année 2016, 466 210 € de prestations ont été comptabilisées financées par une subvention du même montant. La FCS a perçu sur l'exercice 1 325 000 €.

Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions légales du Code de commerce.

3.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général et CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Le règlement 99.01 a été modifié par le règlement n°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation (Arrêté du 29 décembre 2009). Cette modification prend effet à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010.

La Fondation a comptabilisé sur l'exercice 2016 une quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 1 053 049 € par la contrepartie d'un compte « Autres fonds propres-Dotations consommables inscrites au compte de résultat ». Ce montant, par décision de gestion, correspond à la consommation annuelle des dotations consommables.

Après la comptabilisation de cette écriture, l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de 1 556 598 €.

3.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

3.4 Conventions générales comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.5 Changement de méthode comptable

Néant.

3.6 Règles relatives à la comptabilisation des financements reçus par la Fondation

3.6.1 Dotations et compléments de dotations

Les dotations et compléments de dotations sont comptabilisés, conformément au règlement CRC 99-01 modifié par le règlement n°2009-01, dans les fonds propres de la Fondation en fonction de leur caractère consommable ou non.

3.6.2 Subventions

Les subventions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des Ministères ou de collectivités locales sont comptabilisées au compte de résultat en tenant compte des éventuelles conditions suspensives, lesquelles donnent lieu à un traitement en engagement hors bilan. Lorsque les subventions sont affectées à un projet particulier, elles font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

A compter de 2014, les conventions pluriannuelles de financement dont le montant n'est pas garanti à la date de signature font l'objet de la reconnaissance d'un produit à hauteur des charges comptabilisées dans l'exercice.

3.6.3 Idex- Financements reçus

3.6.3.1 Financement des dépenses engagées par la Fondation

Les conventions de ressources signées pour le financement de certains projets de recherche IDEX pour lesquels la Fondation prend en charge directement les dépenses sont comptabilisées en subventions conformément aux modalités expliquées en 3.6.2.

Selon les dispositions du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets Initiatives d'Excellence du 7 juin 2012, des frais de gestion et des frais de structure sont également prélevés par la Fondation sur lesdites avances reçues de l'ANR.

3.6.3.2 Financement des Relevés de Dépenses des Etablissements

Dans le cadre du financement des Relevés de Dépenses des Etablissements, les versements reçus par la Fondation sont comptabilisés au Passif dans un compte « Avance ». Les montants reversés aux établissements partenaires sont comptabilisés en diminution de ces avances à hauteur des montants consommés et déclarés sur les relevés de dépenses remontés à la Fondation au plus tard le 15 février de l'année N+1. Les montants versés mais non encore consommés à la date de clôture sont comptabilisés en créance vis-à-vis de l'établissement partenaire.

3.6.4 Dons

Les dons en faveur de la Fondation, à la différence des subventions qui lui sont octroyées, ne sont comptabilisés au compte de résultat qu'au moment de leur encaissement. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

3.7 Règles relatives à la comptabilisation des financements octroyés par la Fondation

Les financements octroyés par la Fondation pour différents projets de recherche sont constatés en charges de l'exercice dès la signature de la convention passée avec l'organisme bénéficiaire sur la base de l'ensemble de l'engagement financier correspondant.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Note 4 : Détail des postes du bilan

4.1 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles, lorsqu'il s'agit de logiciels ou de licences d'utilisation informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de un ou deux ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Compte tenu du règlement CR 02-10 applicable au 1^{er} janvier 2005, la fondation a décidé de pratiquer la méthode prospective en matière d'immobilisations.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

Les durées d'utilisation probable de l'actif (consommation des avantages économiques) correspondent aux durées d'usage initialement utilisées.

Leur amortissement s'effectue sur les différentes durées suivantes par catégorie :

- . Agencements et installations : entre 3 et 10 ans
- . Petits matériels : entre 3 et 5 ans
- . Mobilier : entre 5 et 10 ans
- . Matériels de bureau et informatiques : entre 3 et 5 ans

Concernant les immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Exercice au 31/12/2016

Tableau des mouvements des immobilisations

Valeurs Brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	349 469	0	0	349 469
Immobilisations corporelles	934 616	73 203	0	1 007 819
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières	732 721	0	4 350	728 371
Total	2 016 806	73 203	4 350	2 085 659

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Le poste « Immobilisations corporelles » se ventile en :

- Agencements sur sol d'autrui, pour un montant brut de 578 767 €. Ce poste est principalement constitué des agencements effectués dans le Bâtiment Discovery où se situent les locaux de la Fondation.
- Petits matériels, pour un montant brut de 88 317 €. Ce poste est constitué principalement de petits matériels divers acquis dans le cadre du projet MISS (Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences).
- Autres immobilisations corporelles comprenant du mobilier, du matériel de bureau et des matériels informatiques, pour un montant brut de 340 735 €.

Le poste « Immobilisations financières » se ventile en :

- Titres de la SAS SATT Paris Saclay, pour un montant de 670 000 €
- Dépôts et cautionnements versés, pour un montant de 58 371 €

Tableau des mouvements des amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	340 302	6 425	0	346 727
Immobilisations corporelles	396 912	141 969	0	538 881
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	737 214	148 394	0	885 608

4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Exercice au 31/12/2016

	Notes	Montant brut	Échéances	
			Moins d'un an	Plus d'un an
Créances d'exploitation				
Créances diverses		98 577	98 577	
Fournisseurs débiteurs		6 976	6 976	
Personnel avances et acomptes		8 908	8 908	
Subventions à recevoir	1 §	1 616 938	1 363 837	253 101
Dotation Université Paris Sud FMJH non reçue	4.3	200 000	50 000	150 000
Dotation Anr Equipex Digiscope non reçue	4.4	590 000	590 000	
Dotation Université Versailles St Quentin FMJH non reçue	4.5	70 000	35 000	35 000
Dotation Université d'Evry FMJH non reçue	4.6	70 000	35 000	35 000
Dotation Ensiie FMJH non reçue	4.7	20 000		20 000
Dotation Inra FMJH non reçue	4.8	40 000		40 000
Dotation Agroparistech FMJH non reçue	4.9	10 000		10 000
Dotation Ensta FMJH non reçue	4.10	50 000	50 000	
Dotation Centrale Supélec FMJH non reçue	4.11	40 000	40 000	
Université Paris Saclay avances sur salaires		14 419	14 419	
Idex – Avances versées aux établissements	4.12	10 829 212	10 829 212	
Total		13 665 030	13 121 929	543 101

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

1 § Subventions à recevoir

	Subvention totale	Subvention perçue	Reste à percevoir	Échéances	
				Moins d'un an	Plus d'un an
Subventions à recevoir					
Région IDF - Gérim 2	1 397 000	419 100	977 900	977 900	
Cdc - Idex Pepite/Peips	95 000	76 000	19 000	19 000	
Ihes - Intérêts de placet Fmjh	12 400	0	12 400	12 400	
Cdc - Camp Etud Learning Center	53 162	15 948	37 214	37 214	
Anr - Réseau Numérique Campus	637 323	400 000	237 323	237 323	
Anr - Intérêts sur dotation Digiscope	770 361	437 260	333 101	80 000	253 101
Total	2 965 246	1 348 308	1 616 938	1 363 837	253 101

4.3 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Paris Sud 11

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard », fondation abritée par la FCS. Elle compte parmi ses ressources une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en 10 annuités de 50 000 €. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 200 000 €.

4.4 Digiscope – Dotation ANR

Dans la convention attributive d'aide du 14 septembre 2011, l'ANR accorde au partenaire coordinateur qu'est la FCS, une dotation consommable d'un montant de 5 900 000 €. Celle-ci sera consacrée au financement des investissements du projet.

Les modalités de versement sont indiquées dans ladite convention dans un calendrier prévisionnel qui est susceptible d'être révisé annuellement en fonction de l'avancement de l'opération.

Au 31 décembre 2016, la Fondation a perçu la somme de 5 310 000 €, soit la reconnaissance à la clôture d'une créance de 590 000 €.

4.5 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Versailles St Quentin

Le 28 septembre 2016, l'Université Versailles St Quentin, membre associé de la Fondation Jacques Hadamard depuis le 25 janvier 2013, signe un avenant à la convention d'association initiale prévoyant le

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

versement d'un soutien financier supplémentaire de 105 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 70 000 €.

4.6 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Université Evry Val d'Essonne

Le 6 octobre 2016, l'Université Evry Val d'Essonne devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 105 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 70 000 €.

4.7 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise

Le 8 novembre 2016, l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 30 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 20 000 €.

4.8 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Institut National de la Recherche Agronomique

Le 24 novembre 2016, l'Institut National de la Recherche Agronomique devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 60 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 40 000 €.

4.9 Fondation Jacques Hadamard – Dotation AgroParisTech

Le 14 novembre 2016, AgroParisTech devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 15 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 10 000 €.

4.10 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Ensta

Le 3 février 2015, l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 50 000 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

4.11 Fondation Jacques Hadamard – Dotation Centrale Supelec

Le 16 février 2015, Centrale Supelec devient membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. Cette créance représente à la clôture de l'exercice un montant de 40 000 €.

4.12 Idex – Avances versées aux Etablissements

Les soldes de ces comptes représentent la différence entre les relevés de dépenses et les avances déjà versées à ces établissements à partir des relevés de décisions.

4.13 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a souscrit plusieurs dépôts à terme (DAT) à taux monétaire progressif sur une durée de 10 ans.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2016, les différents dépôts à terme et comptes ouverts au nom de la Fondation se présentent comme suit :

	Soldes au 31/12/2016
Valeurs Mobilières de Placement	
Arkéa - Dépôts à terme IDEX	15 000 000
Arkéa - Dépôts à terme Triangle	3 750 000
Arkéa - Dépôts à terme Digiteo	4 500 000
Disponibilités	
Arkéa – Livret Amplétus FCS/IDEX	681 320
Suravenir - Capi Vie Plus 2014	2 109 401
Arkéa – Activ'Epargne FCS/IDEX	3
Suravenir - Capi Vie Plus 2015	2 079 409
Arkéa – Compte courant Campus	64 836
Arkéa – Compte courant Digiteo	10 724
Arkéa – Compte courant Fmjh	194 934
Arkéa – Compte courant FCS	1 871 880
Arkéa – Compte courant Triangle	3 206
Arkéa – Activ'Epargne Campus	1
Arkéa-Livret Amplétus Campus	841 347

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Arkéa – Activ'Epargne Digiteo	1
Arkéa-Livret Amplétus Digiteo	559 880
Arkéa – Activ'Epargne Fmjh	1
Arkéa-Livret Amplétus Fmjh	4 131 958
Arkéa – Activ'Epargne Triangle	3
Arkéa-Livret Amplétus Triangle	6 559
Dgfp - Compte Fmjh n°1007531 \$2.1	40 000 000
Suravenir - Intérêts courus	522 636
Total	76 328 099

Pour chaque département, la Fondation a ouvert chez ARKEA un compte courant, un compte Activ'Epargne rémunéré au jour le jour au taux Euribor 3 mois + 0.50 soit environ 0.60 % et un livret Amplétus rémunéré à la quinzaine au taux de 0.80 %.

En août 2014, la FCS a ouvert un contrat de capitalisation VIE PLUS contracté auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € dont la rémunération se fait annuellement au taux de 2.80% pour l'année 2014, 2.40% pour l'année 2015 et 1,85% pour l'année 2016.

Le 16 février 2015, la FCS a ouvert un deuxième contrat de capitalisation VIE PLUS auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € aux mêmes conditions.

En juillet et août 2015, la Fondation a ouvert chez ARKEA plusieurs dépôts à terme pour les départements de l'IDEX, Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 23 250 000 € dont la rémunération annuelle est de 1.39% et 1.63%.

4.14 Charges constatées d'avance

Le poste Charges constatées d'avance est constitué d'éléments d'actif, porteurs d'avantages économiques futurs, identifiables et contrôlés, correspondant à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4.15 Fonds Propres

Les fonds propres de la Fondation se ventilent en :

- . Dotation non consommable,
- . Dotation consommable,
- . Autres fonds propres – Dotations consommables inscrites au compte de résultat,
- . Reports à nouveau,
- . Résultat de l'exercice

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale apportée par l'Etat et les fondateurs, dont une partie (90 %) est consommable et le solde non. Ces fonds englobent également les engagements de financement des « Partenaires associés » que sont l'ENS CACHAN, l'ECOLE CENTRALE PARIS, l'UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN, l'INSTITUT TELECOM. A la différence de la dotation initiale, ces fonds sont entièrement consommables.

Les fonds dans leur ensemble sont détaillés à la clôture de l'exercice, par fondateur ou partenaire associé, dans le tableau ci-après :

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2016

DOTATION DE L'ETAT, DES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES-ASSOCIES AVANT IMPUTATION DE LA CONSOMMATION 2016

	Dotation initiale	Consommation antérieure à 2016	Dotation au 31/12/2016	Digiteo à compter du 01/01/2016 avant affectation	Digiteo non consommable	Solde au 31/12/2016	Triangle à compter du 01/01/2016 avant affectation	Triangle non consommable	Solde au 31/12/2016
ETAT	37 000 000	-30 729 009	6 270 991	2 480 000	2 480 000	2 480 000	2 705 000	2 705 000	2 705 000
CEA	5 000 000	-5 000 000	0	1 005 595		1 005 595	80 397		80 397
CNRS	4 000 000	-4 000 000	0	0		0	0		0
INRIA	2 500 000	-2 500 000	0	0		0	0		0
UPS	1 600 000	-1 600 000	0	0		0	0		0
POLYT.	500 000	-500 000	0	0		0	0		0
SUPELEC	500 000	-500 000	0	0		0	0		0
ENSTA	250 000	-250 000	0				0		0
IOTA	250 000	-250 000	0				0		0
ONERA	250 000	-250 000	0				0		0
ENS CACHAN	375 000	-375 000	0	0		0	0		0
ECP	375 000	-375 000	0	0		0	0		0
ENSTA	250 000	-250 000	0	0		0			
ECOLE MINES	100 000	-100 000	0	0		0			
UNIV VSQ	250 000	-250 000	0	0		0			
INST TELECOM	500 000	-500 000	0	0		0			
	53 700 000	-47 429 009	6 270 991	3 485 595	2 480 000	3 485 595	2 785 397	2 705 000	2 785 397

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Sur cette base, le total des fonds propres de la Fondation, après comptabilisation de la quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat, s'élève au 31 décembre 2016 à 6 025 132 €, lesquels se décomposent comme suit :

Tableau des fonds propres après affectations antérieures à 2016 :

Dotation non consommable	5 185 000
Dotations consommables initiales	48 515 000
Total Dotations initiales	53 700 000
Dotations consommées antérieures à 2016	-47 429 009
Total Dotations consommées	-47 429 009
Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat 2016	-1 053 049
Reports à nouveau	-749 408
Résultat de l'exercice	1 556 598
Total	6 025 132

4.16 Autres Fonds Propres

Les autres fonds propres sont constitués de dotations affectées directement à des projets ou à un département et de l'apport reçu dans le cadre de la participation au capital de la SATT Paris Saclay.

Le total de ces autres fonds propres s'élève au 31 décembre 2016 à 43 137 755 €, lesquels se décomposent comme suit :

Dotation Université Paris Sud 11 - Fondation Jacques HADAMARD	491 112
Dotation Université Versailles St Quentin – Fondation Jacques HADAMARD	255 000
Dotation Centrale Supélec - Fondation Jacques HADAMARD	120 000
Dotation Ens Cachan - Fondation Jacques HADAMARD	150 000
Dotation ANR - Digiscope	276 130
Dotations Complémentaires Plan Campus	965 513
Apport ANR - SATT Paris Saclay	670 000
Dotation ANR - Fondation Jacques HADAMARD	40 000 000
Dotation Université d'Evry Val d'Essonne - Fondation Jacques HADAMARD	105 000
Dotation ENSIIE - Fondation Jacques HADAMARD	30 000
Dotation AgroParisTech - Fondation Jacques HADAMARD	15 000

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Dotation Institut National de la Recherche Agronomique - Fondation Jacques HADAMARD	60 000
Total	43 137 755

Total des Fonds Propres

Fonds Propres	6 025 132
Autres Fonds Propres	43 137 755
Total	49 162 887

4.17 Provision pour risques

Les provisions pour risque et charge sont inscrites au passif du bilan et sont destinées à enregistrer des dettes probables, dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au cours de l'exercice 2016, la Fondation a comptabilisé une provision pour couvrir un risque lié à des salariés qui ont quitté l'établissement.

4.18 Fonds dédiés

Ces rubriques du passif enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Pour tous ces fonds, les montants représentent les sommes restant à dépenser sur les projets engagés.

Le montant total du poste représente la somme de 480 663 €.

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2016

TABEAU DE VARIATIONS DES FONDS DEDIES

Affectation	Fonds à engager au 01/01/2016	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Régularisations	Fonds restants à engager au 31/12/2016
CAMPUS - ETABLISSEMENTS UNIV P11-ENS CACHAN-CENTRALE	172 000,01	0,00	0,00	0,00	172 000,01
IDEX/PEIPS	75 326,02	32 709,42	41 463,23	0,00	84 079,83
IDEX/ECODEC	297 992,12	0,00	0,00	297 992,12	0,00
IDEX/HANDIVERSITE 2016	0,00	0,00	6 400,00	0,00	6 400,00
FONDATION JACQUES HADAMARD	659 859,96	659 859,96	218 182,76	0,00	218 182,76
	1 205 178,11	692 569,38	266 045,99	297 992,12	480 662,60

**Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016**

4.19 Dettes fournisseurs

Ce poste est le regroupement des deux postes :

. Fournisseurs	622 570 €
. Fournisseurs – Factures non parvenues	239 411 €

Le montant total représente la somme de 861 981 €. Il s'agit de dettes ayant une échéance inférieure à un an.

4.20 Dettes fiscales et sociales

Le poste Dettes fiscales et sociales de la Fondation regroupe, entre autre, outre une provision pour Congés Payés et une provision pour Indemnités de précarité, un certain nombre de remboursements de frais, les charges sociales à payer en début d'exercice 2017 et relatives à la fin de l'exercice 2016.

Le montant total du poste représente 363 079 €.

4.21 Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 40 402 056 € à la clôture de l'exercice et se décomposent comme suit :

Contributions à reverser aux projets § 4.21.1	11 960 230
Soldes sur les avances Index reçues de l'ANR § 4.21.2	27 294 643
Avances reçues § 4.21.3	1 137 917
Autres dettes diverses	9 266
Total	40 402 056

4.21.1 Les contributions à reverser aux projets.

La Fondation a ouvert dans sa comptabilité un compte pour chacun des fondateurs ou partenaires pour lequel des conventions de financement de projets ont été passées.

Ces comptes mesurent le montant des engagements financiers (montant des subventions octroyées – versements déjà effectués) restant à honorer par la Fondation vis à vis des fondateurs ou partenaires.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Les contributions à reverser aux projets représentent un montant de 11 960 230 € dont le détail est matérialisé par la liste ci-après.

CNRS	1 924 300
LNE	20 000
ENSTA	65 018
TELECOM PARITECH	611 401
BD CONSEIL	18 208
UNIV DE BORDEAUX 1	1 750
ECOLE CENTRALE PARIS	302 892
CEA	1 537 756
INRIA	857 959
POLYTECHNIQUE	953 234
FONDATION ECOLE POLYTECHNIQUE	5 000
SUPELEC	674 527
ECOLE DES MINES	83 768
EECI	5 000
SFP	1 000
UNIV VST	277 189
UNIV PS	3 559 439
UNIV PMC	23 180
UNIV P13	6 000
UNIV P7	42 252
ENS CACHAN	259 051
IOGS	22 692
UNIV EVRY VAL D'ESSONNE	7 125
IEEE	5 000
EPPS	368 252
ASSOC MEDLINK	5 000
ECOLE NAT DES PONTS ET CHAUSSES	34 600
CNAM	5 000
UNIV PARIS DAUPHINE	32 000
CENTRALE SUPELEC	43 637

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

OCALMPRO SAS	2 500
UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE	8 000
ECOLE CENTRALE LILLE	4 000
UNIV AVIGNON ET VAUCLUSE	18 000
UNIV P5	40 000
WIAS	17 000
TOULOUSE PAUL SA	29 000
INP TOULOUSE	3 500
UNIV GRENOBLE	18 000
ROBERT GORDON	40 000
UNIV DI PISA	10 000
FSMP	16 500
UNIV OF QUY NHON	1 500
	11 960 230

4.21.2 Les soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR

En 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, la Fondation a reçu de l'ANR la somme totale de 147 484 792 €. Cette somme a été affectée sur les 11 LABEX pour un montant de 68 659 390 €.

Les soldes de ces comptes, ouverts par LABEX, correspondent à la différence entre les versements perçus de l'ANR et les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Ces comptes représentent un montant total de 14 337 609 €.

LERMIT	1 516 882
PALM	1 174 090
P2IO	1 874 409
SPS	884 825
NANO-SACLAY	1 118 562
LASIPS	1 592 950
LMH	2 115 117
CHARMMMAT	833 567
DIGICOSME	1 894 277
ECODEC	776 424
BASC	556 506
	14 337 609

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Le compte « 468090 -ANR-IDEX Avances reçues autres » présente au 31/12/2016 un solde de 12 957 034 € qui se décompose comme suit :

Au crédit de ce compte, nous avons enregistré le reliquat reçu de l'ANR en attente d'affectation soit 78 992 068 €.

Au débit de ce compte, nous avons enregistré :

- d'une part, les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 de l'IDEX hors LABEX soit 59 029 296 €
- d'autre part, les frais de gestion et les frais de structure 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 affectés à la Direction Administrative et Financière de la Fondation pour un montant total de 7 005 738 €.

4.21.3 Avances reçues

Apparaissent également dans le poste Autres dettes :

- Le 16 septembre 2014, la Fondation, en qualité de porteur du Labex Ecodec, a signé avec Hec Paris une convention de reversement par Hec des fonds affectés précédemment au GiS « Sciences de la décision ». Dans ce cadre, la Fondation a perçu 310 408 € dont 12 416 € de frais de gestion. 218 492 € ont été affectés à ce Labex. Le reliquat de 79 500 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Hec/Gis Ecodec.
- Au cours de l'exercice, l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT) a procédé à un audit financier du projet KIC CLIMAT, projet porté par le Plan Campus jusqu'au 31 décembre 2015. Le compte rendu de l'audit fait ressortir un trop perçu de 4 622 € sur la subvention EIT 2015. Ce reliquat est comptabilisé en Avances sur Subvention EIT Kic Climat.
- Au cours des exercices 2012, 2014 et 2015, le Plan Campus a perçu la somme de 1 095 000 € de l'ANR afin de financer de nouvelles études ou de compléter le financement d'études existantes. 524 876 € ont été affectés aux 4 études financées par cette subvention. Au cours de l'exercice, 337 500 € ont été affectés à une nouvelle étude et 38 535 € ont été affectés sur les études existantes. Le reliquat de 194 089 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Mesr Campus.
- Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay en date du 9 décembre 2015, il a été décidé le versement d'une somme de 17 445 € à la Fondation Jacques HADAMARD au titre de la contribution à l'Ecole Doctorale Mathématique Hadamard. La somme perçue s'élève à 1 829 €. Le reliquat de 15 616 € est comptabilisé en Avances sur Subvention EDMH FMJH.
- Le 17 juillet 2015, la Fondation signe avec l'ANR une convention dont l'objet est le financement des achats et prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay. Cette convention accorde à la FCS une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. Au cours de l'exercice, la FCS a perçu la somme de 1 325 000 €. 480 910 € ont été affectés sur cette subvention. Le reliquat de 844 090 € est comptabilisé en Avances sur Subvention ANR Prestations SATT.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

4.22 Engagements hors bilan et contribution volontaire en nature

Contributions volontaires en nature

La Fondation Jacques Hadamard bénéficie gracieusement d'une mise à disposition de locaux. A la clôture de l'exercice, la Fondation n'a pas été en mesure d'estimer le coût de cette mise à disposition.

La Fondation bénéficie en outre de la part de quatre de ses fondateurs et de deux partenaires-associés des mises à disposition suivantes :

- Un Directeur Général à hauteur de 80% jusqu'au 31 janvier 2018. Cet avantage est valorisé à 123 905 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur des Relations Internationales de l'IDEX à hauteur de 10% à compter du 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 30 juin 2017. Cet avantage est valorisé à 6 629 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur Délégué à l'Action Recherche de l'IDEX à hauteur de 80% à compter du 15 octobre 2012 et jusqu'au 14 octobre 2018, valorisé à 55 187 €, salaires et charges comprises.
- Une Assistante au Directeur délégué à la Formation et au Directeur délégué à la Recherche à 100% à compter du 1^{er} novembre 2013 et jusqu'au 31 octobre 2016, valorisé à 42 000 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard à 50% à compter du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2018, valorisé à 70 776 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission en charge des relations bilatérales européennes affectée à la Direction des Relations Internationales à hauteur de 80% à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 30 juin 2016 et à hauteur de 50% à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 66 471 €, salaires et charges comprises.
- Un Ingénieur de Recherche affecté au département IDEX-Valorisation à 90% à compter du 1^{er} mars 2014 et pour une durée de 22 mois, valorisé à 64 494 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission affectée à la Direction de la formation de l'Université Paris Saclay dans le cadre du projet Diversité, Egalité des chances à 15% à compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 5 500 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission chargée de la mise en place du collège doctoral de l'Université Paris Saclay à 50% à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 mars 2016, valorisé à 20 000 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission chargée de l'animation du groupe de travail Langues et Interculturalité de l'Université Paris Saclay à 20% à compter du 1^{er} novembre 2015 et jusqu'au 30 octobre 2017, valorisé à 22 257 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission affectée à la Direction de la Formation chargée de la mise en place de l'accréditation pour plusieurs processus et outils informatiques supports à 25% à compter du 1^{er} octobre 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, valorisé à 7 900 €, salaires et charges comprises.

Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2016

- Un responsable achats et logistiques affecté à la Direction Administrative et Financière à 100% à compter du 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 31 octobre 2018, valorisé à 59 000 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission affectée au directeur de projet « Formation – SI Comue Paris-Saclay » à 30% du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016, valorisé à 18 616 €, salaires et charges comprises.
- Une chargée de mission « Innovations Pédagogiques » sous la responsabilité hiérarchique de la directrice déléguée à la Formation de L'université Paris-Saclay à 50% du 1^{er} mars 2016 et jusqu'au 28 février 2017, valorisé à 26 455 €, salaires et charges comprises.

Autres engagements reçus

Le 1^{er} mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus. La participation financière totale et maximale est de 1 350 000 €. Sur l'exercice 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 €, 120 000 € sur l'exercice 2014 et 315 000 € sur l'exercice 2015. Au cours de l'année 2016, la Fondation n'a rien perçu. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 255 000 €.

Le 17 juillet 2015, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Cette convention prévoit le versement d'une subvention maximale de 3 300 000 € sur une durée maximale de 5 ans. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu 1 325 000 €. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 1 975 000 €.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS prévoyant l'octroi d'une subvention maximale de 2 142 000 € permettant le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. En 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 €. La FCS n'a rien perçu au cours de l'année 2016. Le montant de l'engagement reçu s'élève à 1 504 677 €.

Le 21 mars 2016, la FMJH signe avec Thalès une convention de mécénat pour la création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données. Cette convention prévoit le versement d'un don de 50 000 €. La Fondation n'a rien perçu sur l'année 2016. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 50 000 €.

Dans le cadre du Workshop sur la Transition énergétique de Paris Saclay 2016, le Pôle Systématique-Paris-Région s'engage à verser à la FCS le 14 octobre 2016, la somme de 1 000 € de participation aux frais de cet événement. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 1 000 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Note 5 : Détail des postes du compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des postes suivants :

Subventions d'exploitation

Ce poste représente un montant de 7 030 323 € dont le détail est matérialisé par le tableau ci-après.

SUBV CDC IDEX PEPITE/PEIPS	19 000
SUBV ANR IDEX VALO SATT	466 210
SUBV ANR CAMPUS RESEAU NUMERIQUE	623 729
SUBV EUROPE KIC CLIMAT	215 266
SUBV ANR CAMPUS COMPLT ETUDES	376 035
FMJH PROD DE PLACT IHES	17 500
INT S/PLACT DOTATION DIGISCOPE	413 101
SUBV REGION IDF CURIOSITAS	553
SUBV WORKSHOP ENERGY EDF	2 000
SUBV ANR DEPENSES DIRECTES LABEX	4 872 466
SUBV UPS PEEPS/PEPITE	22 463
SUBV CNRS PGMO FMJH	2 000
	7 030 323

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges

Figurent essentiellement dans ce poste :

- Le montant de la réfaction de loyer pour l'année 2016 sur le bâtiment Discovery conformément au bail commercial pour 19 402 €.
- La refacturation de certaines dépenses de l'Université Paris Saclay dans le cadre de conventions de reversement pour un montant de 319 566 €.
- La refacturation au CNRS des coûts relatifs à la construction d'une adduction reliant le réseau Campus de Gig-sur Yvette à l'Université Paris Saclay pour 90 167 € conformément à la convention de reversement signée le 9 novembre 2016.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations suivantes :

- Participation financière aux frais techniques pour le colloque Handiversité s'élevant à la somme de 10 400 €.
- Participation financière aux frais du Voyage Startup Kick-off – PEIPS 2015 s'élevant à la somme de 2 000 €.

Le total de ce poste s'élève donc à 12 400 €.

Autres produits

Ce poste est principalement constitué de :

- Dons encaissés EDF en faveur de la FMJH (PGMO) pour un montant total de 580 000 €.
- Dons encaissés EDF en faveur de la FMJH (Création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données pour un montant total de 100 000 €.
- La quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 1 053 049 € (cf note 3.2).
- Frais de structure IDEX affectés à la DAF pour un montant de 639 912 €.
- Frais de gestion IDEX de 4% affectés à la DAF pour un montant de 1 670 798 €.

5.2 Autres achats et charges externes

Cet ensemble de postes ne présente pas de caractéristiques spécifiques au cas particulier de la Fondation, si ce n'est qu'il incorpore des charges (refacturation de personnel, intérimaire, frais de déplacement ou de logement...) imputables à la conduite de projets que l'on peut qualifier d'internes. L'ensemble des postes concernés représentent un montant de 6 212 105 €.

Figurent également parmi les charges, les honoraires des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission légale au titre de l'exercice écoulé pour la somme de 77 508 €. Il n'y a pas eu de missions spécifiques complémentaires.

-Commissariat aux comptes – Mission Légale	77 508 €
-Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	0 €

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

5.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste le plus important au sein de cette rubrique est représenté par la Taxe sur les salaires pour un montant global de 163 193 €.

5.4 Salaires et traitements

Les salaires et traitements de la période représentent 1 616 566 €, y compris la variation de la dotation à la provision pour Congés payés d'un montant de 72 170 €.

5.5 Charges sociales

Le total des charges sociales représentent un montant de 817 845 €, soit un pourcentage de charges sociales de l'ordre de 51 %.

5.6 Dotations aux amortissements sur immobilisations

Voir Note 4.1

5.7 Subventions engagées

La Fondation, au cours de l'exercice écoulé, a notifié et donc engagé au profit de tiers extérieurs (fondateurs et partenaires notamment) un ensemble de subventions pour un montant total de 3 739 627 €.

5.8 Produits financiers

Les produits financiers 2016 se décomposent essentiellement comme suit :

- Des livrets Amplétus et Activ'Epargne ouverts auprès d'ARKEA au nom de chaque département. Les intérêts sur ces livrets s'élèvent à 136 827 €.
- Des contrats de capitalisation VIE PLUS contractés auprès d'ARKEA en août 2014 et février 2015 pour la somme de 4 000 000 €. Les intérêts sur ces contrats s'élèvent à 76 111 €.
- Des dépôts à terme ouverts auprès d'ARKEA au nom de l'IDEX, Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 307 474 €.
- Du placement auprès du Trésor Public au nom de la Fmjh d'une dotation de 40 000 000 € pour la somme de 1 612 952 €.

Dans ce cadre, les produits financiers représentent un montant total de 2 133 364 €.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

5.9 Résultat exceptionnel

Ce résultat correspond à la différence entre charges et produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées de régularisations de comptes pour un montant total de 13 323 €.

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des engagements non réalisés sur les projets pour un montant de 287 514 €

5.10 Report des Ressources non utilisées

Ce poste correspond à la consommation des fonds dédiés sur exercices antérieurs et représente un total de 692 569 €.

5.11 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond aux engagements à réaliser sur ressources affectées et mesure l'engagement (Charges) pris par la Fondation de poursuivre la réalisation, notamment par subvention, des projets financés en faveur de tiers. Ils représentent un total de 266 046 €.

Ces engagements à réaliser, constatés sur l'exercice, ont pour contrepartie les comptes de fonds dédiés inscrits au passif du bilan (cf note 4.18).

Note 6 : Informations diverses

6.1 Ventilation des effectifs

Les effectifs de la Fondation se ventilent de la façon suivante au terme de l'exercice écoulé :

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

EFFECTIFS AU 31/12/2016 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2015 (N-1)	(N) - (N-1)
--------------------------------	----------------------------------	-------------

SALARIES CDI	5	27	-22
- dont Détachés	0	1	-1

SALARIES CDD	0	23	-23
- dont Détachés	0	3	-3
- dont Apprentis	0	2	-2
- dont Stagiaires	0	2	-2

MIS A DISPOSITION	11	21	-10
-------------------	----	----	-----

INTERIMAIRES	0	0	0
--------------	---	---	---

TOTAL	16	71	-55
-------	----	----	-----

EFFECTIFS AU 31/12/2016 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2015 (N-1)	(N) - (N-1)
--------------------------------	----------------------------------	-------------

CADRES	12	50	-38
--------	----	----	-----

EMPLOYES	4	21	-17
----------	---	----	-----

TOTAL	16	71	-55
-------	----	----	-----

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

6.2 Engagements de retraite

Les engagements de la Fondation en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est la méthode préférentielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différents paramètres suivants :

. La Fondation n'étant placée sous le régime d'aucune Convention collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées ;

. N'ont été retenus pour le calcul de l'engagement que les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2016. En ce qui concerne le personnel détaché, si le terme du détachement doit intervenir avant l'âge de 65 ans, le salarié concerné n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'engagement ;

. Age moyen de départ à la retraite : 65 ans ;

. 100 % de départs volontaires ;

. Taux de charges sociales arrondi à 52 % ;

. Taux moyen d'évolution des salaires : 2,5 % ;

. Taux d'actualisation : 1,90 % ;

. Sans information de référence concernant ce point, taux de rotation du personnel fixé à 0 % ;

. Tables de mortalité 2009-2011

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la Fondation s'établit à 10 414 € à la clôture de l'exercice 2016.

6.3 Compte Personnel de Formation (CPF)

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF). Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 par les salariés de la Fondation devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

L'ensemble de ces heures étant dorénavant gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation ne reporte plus ces heures dans ses états financiers.

Annexe des comptes
oOo
Exercice clos le 31 décembre 2016

6.4 Rémunération des Administrateurs

Il convient de noter que tous les Administrateurs de la Fondation exercent leurs mandats de façon bénévole et qu'ils ne perçoivent aucune rémunération à ce titre.

**Fondation de Coopération Scientifique
"Campus Paris Saclay"**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

EY



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fondation de Coopération Scientifique "Campus Paris Saclay"

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions concernées sont reprises dans l'annexe jointe à notre rapport.

Paris-La Défense, le 14 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Gérard

Joël Fusil

Opérations visées par l'article L.612-5 du Code de commerce			
Exercice 2016			
Nom	Statut au sein de la FCS Campus Paris Saclay (membres Fondateurs ou Membres Associés)	Subventions accordées par la Fondation dans le cadre des "projets Coordonnés" (en €)	Refacturation du personnel mis à disposition (en €)
CEA	Fondateur	242 845	224 443
CNRS	Fondateur	239 519	36 598
ECP	Associé	51 074	
ENS CACHAN	Associé	124 476	
ENSTA	Fondateur	12 744	
INRIA	Fondateur	395 925	
POLYTECHNIQUE	Fondateur	317 579	
SUPELEC	Fondateur	222 500	
UPSUD	Fondateur	1 196 810	292 678
UVSQ	Associé	253 588	
TOTAL		3 057 060	553 719